

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2024**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Représentés : 15

Excusés : 5

Absents : 2

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal d’Étriché, dûment convoqué par le Maire, s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine,

EXCUSES : AUDARD Virginie, CAMUS Emmanuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAUT, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Emmanuel BREHERET.

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rodolphe DRANO

Le procès-verbal de la séance du lundi 8 janvier est adopté.

1. Transfert du patrimoine communal

DCM 2024-09

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a délibéré le 3 juillet dernier sur la vente des anciens jeux du stade.

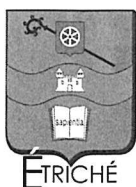
Pour ce faire, une photo de l’ancienne cabane a été postée sur les réseaux le samedi 20 janvier. Toutes personnes ayant répondu à cette annonce ce même jour avant 16h45 sont prises en compte pour le tirage au sort.

Marie-Pierre RIGAUD procède au tirage au sort, il s’agit de Madame Chloé GUILLET qui a été tiré au sort.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder cette ancienne cabane à Madame Chloé GUILLET, au tarif de 30 €.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE



2. Loi APER : validation des zones d'accélération

DCM 2024-10

Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte de démarche territoriale de développement des énergies renouvelables du territoire de la CCALS et de la récente Loi APER visant à définir des zones d'accélération, notre commune a défini des zones d'accélération au développement des énergies renouvelables pour les filières photovoltaïque.

Voici les zones retenues suite à la réunion publique du 6 novembre et du conseil municipal du 13 novembre dernier :

- Panneaux en toitures : tous les bâtiments publics (hors bâtiments religieux) y compris les bâtiments des entreprises
- Ombrières dans le bourg : parking salle des sports (devant espace santé et devant l'entrée de la salle des sports)
+ parking à côté de l'atelier communal + prolongement des vestiaires du foot sur les terrains de pétanque.
- Ombrières hors du bourg : parking des 2 côtés de la gare + parking du Porage

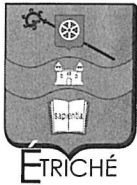
La CCALS a validé ces zones.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider ces zones pour la Loi APER.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

S GESTRAUD informe qu'il a entendu aux informations que l'on pouvait mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit des églises. Ici, nous n'en avons pas décidé dans ce sens.



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 049-214901324-20240205-PV05022024-DE



3. Urbanisme : Instruction antenne Bouygues - SFR

DCM 2024-11

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société CELLNEX a déposé une demande préalable de travaux pour l'implantation d'un relais Bouygues Telecom situé au lieu-dit Les Tertres à Etriché.

AVANT :



APRES :

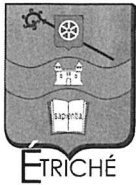


Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande d'implantation d'un relais Bouygues Telecom situé au lieu-dit Les Tertres à Etriché.

DELIBERE :

Résultat du vote : 14 POUR – 1 CONTRE

S GESTRAUD discute avec sa commission urbanisme, la pose d'une antenne étant un sujet sensible, il préférerait valider cela en conseil municipal.

Monsieur le Maire montre sur Google maps, le lieu de la future implantation.

S GESTRAUD informe que les pylônes existants ne sont pas assez résistants pour mettre d'autres opérateurs.

D GAUDIN dit qu'il faudrait en faire une plus grosse et enlever la première.

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons une deuxième demande d'implantation d'antenne vers la Zone du Perray. Nous sommes en négociation avec eux pour la mettre à côté de l'existante, mais l'implantation d'une antenne ne relève pas du maire. Nous consultons actuellement un avocat pour cette antenne.

E BREHERET demande également s'il est possible de mettre une antenne plus grosse pour tous les opérateurs et la géobiologie au niveau du sol, il y a des habitations à moins d'un kilomètre, les animaux et les humains sont sensibles à cela.

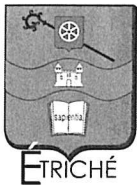
D STROESSER dit que c'est un sujet à remonter à l'AMF. Monsieur le Maire rappelle que lors de la première installation de l'antenne, il avait appelé l'AMF, mais la réponse a été la suivante : nous ne pouvons pas nous opposer, cela ne relève pas des compétences du maire. D STROESSER dit que c'est un sujet à porter au niveau national pour avoir de plus gros pylônes pour y installer plus d'opérateurs.

S GESTRAUD dit que les sociétés d'implantations d'antennes ont la pression de l'Etat pour déployer la 5G le long des voies ferrées.

Monsieur le Maire propose de ne pas répondre cela évite une acceptation. S GESTRAUD répond, donner une réponse prouve que l'on s'occupe du dossier.

Monsieur le Maire informe que S GESTRAUD a rencontré les 3 riverains pour les informer.

Lors de la dernière demande d'implantation d'une antenne, il y a eu un recours des riverains et donc l'antenne ne s'est pas installée, mais là les riverains sont assez loin.



4. Pistes cyclables : validation des tracés

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une piste cyclable entre le bourg et la gare d'Étriché est à l'étude. Après plusieurs rencontres avec le département il en ressort 2 hypothèses, elles sont les suivantes :

Hypothèse 1 : CVCB sur voie communale

Principe :

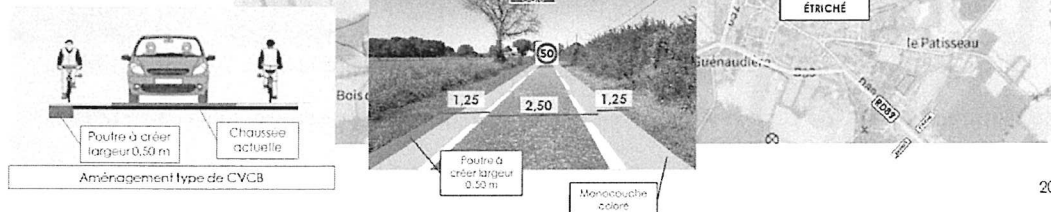
-aménagement d'une CVCB sur une chaussée élargie à 5,00 m de large (axe décalé)

-renforcement d'une rive sur 0,50 m de large avec une GNT (épaisseur 40 cm)

-application d'un enduit coloré sur voie cyclable

-Réfection de la voie centrale

Estimatif : ≈ 120 000 € TTC



20

Dans un contexte où il ne faut plus artificialiser les sols, il faut donc éviter des manger sur les fossés.

Monsieur le Maire propose que pour cette hypothèse, il faudrait prévoir de rajouter des clignotants au sol.

Y LAPEYRONIE nous informe que le Département préconise cette hypothèse car il y a moins de 500 véhicules par jour qui utilisent cette route, il faudrait réduire la vitesse à 50 km/h.

M-P RIGAUD demande quelle est la distance de la route, la réponse est 1.2 km.

D STROESSER demande si le profil de la route est acceptable, Y LAPEYRONIE lui répond que la route n'est pas bombée, donc c'est acceptable.

H SAULGRAIN informe qu'il y a un inconvénient avec l'hypothèse 1, lorsque les agriculteurs vont ensiler, les engins sont larges de 3 mètres.

D STROESSER dit que le chaussidou est intéressant car il y a pas beaucoup de passage, les vélos seront bien séparés, les voitures se croisent, on en voit partout. Le problème est l'éclairage, il faudrait mettre la route d'une couleur claire, des bandes rugueuses régulièrement.

D GAUDIN dit que nous n'arriverons pas à faire baisser la vitesse à 50 km/h, même avec tout ce que l'on peut mettre en place.

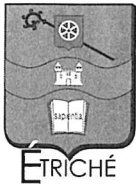
E BREHERET demande si nous pouvons mettre des poteaux plastiques blancs en quinconce.

Mairie d'Étriché

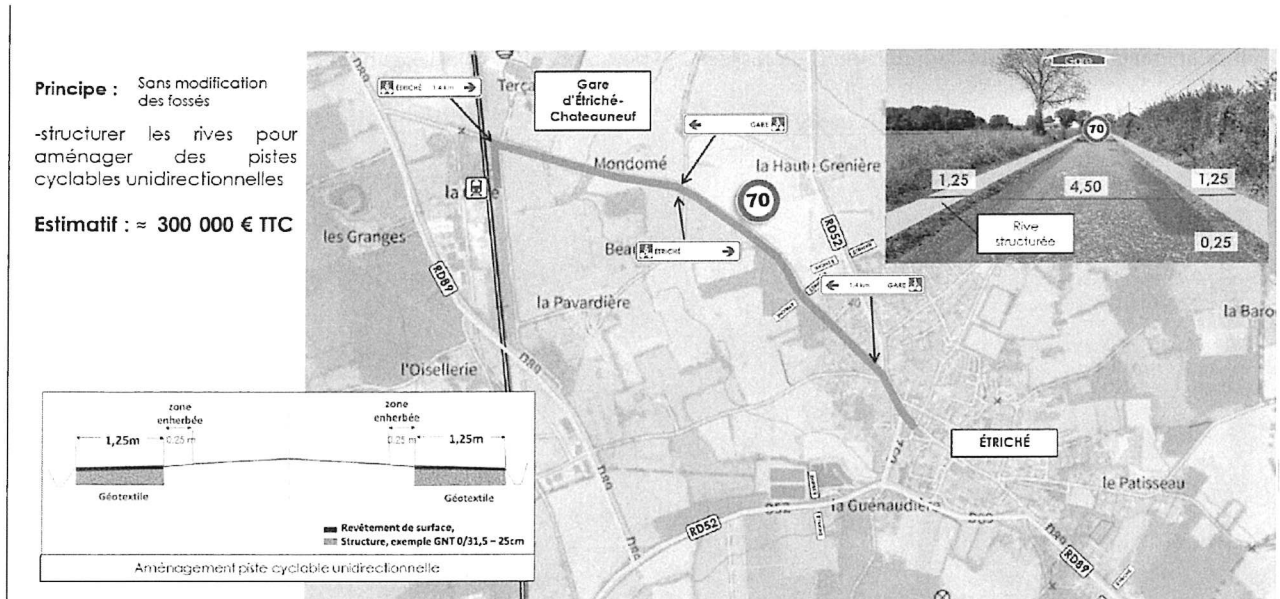
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Hypothèse 2 : Piste cyclable le long de la voie communale



Y DROUIN dit qu'il va falloir buser les fossés, Y LAPEYRONIE lui répond que non, ils sont en limite.

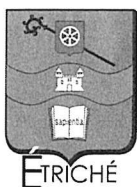
Monsieur le Maire informe que c'est une voie peu circulante, peu de voiture se croise, mais dangereuse.

JL GRIMAULT informe qu'avec les tracteurs la route sera pleine de terre. Monsieur le Maire lui répond que nous avons la possibilité de mettre des poteaux.

Y LAPEYRONIE informe que si nous ne faisons qu'une bande de 2 mètres d'un côté, nous ne sommes plus subventionnable.

D GAUDIN dit qu'il y a qu'un flux le matin vers la gare et le soir vers le bourg.

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Sécurité	Mixité sans séparation physique	Largeurs bandes séparatives et pistes restreintes (préconisation 1.50m de poste au lieu de 1.25m)
Confort cyclistes	Place du cycliste identifiée sur la voie par un revêtement contrasté et du marquage	Même avec des pistes réduites, espace propre à l'usage du vélo
Réalisation technique	Réalisation d'une poutre en rive pour structurer la CVCB	2 pistes à créer avec une structure suffisante pour les vélos
Points de vigilance	Risque de vitesse si largeur de chaussée augmentée	- Proximité du fossé - Risque de détérioration de la piste en particulier par les engins agricoles (entretien ultérieur) - Bande enherbée circulée par les voitures lors des croisements
Coûts	85 000 € TTC	300 000 € TTC



	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Coûts	85 000 € TTC	300 000 € TTC
Subvention envisageable	40 % Département	50 % Région

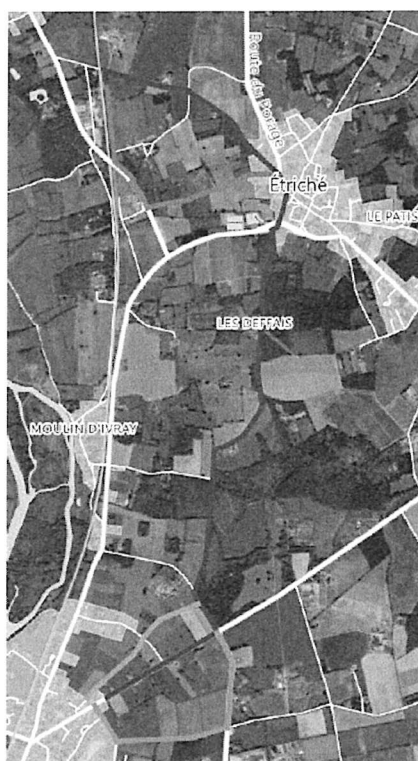
Monsieur le Maire demande l'avis général du conseil. L'avis général tend vers l'hypothèse 1, mais rien n'est acté ce jour.

5. Itinéraires vélo : validation des tracés pour la CCALS

DCM 2024-12

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la CCALS a étudié des itinéraires vélos entre Etriché et Tiercé.

Monsieur le 1^{er} Adjoint nous explique ces tracés.



Le tracé Est – Privilégié étant le mieux adapté pour la commune d'Etriché, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le tracé Est-Privilégié.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

6. Prévoyance – groupement avec le CDG

DCM 2024-13

Monsieur le Maire quitte la salle.



Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au conseil municipal que la protection sociale complémentaire, prévoyance, doit obligatoirement être mise en œuvre avec une participation financière de la collectivité, au 1^{er} janvier 2025.

Etant affilié au Centre de Gestion, nous pouvons rejoindre le projet de consultation relative à la couverture du risque prévoyance, cette intention ne nous engage en rien.

Les 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, ont décidé d'engager un marché régional qui permettra d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au conseil municipal de rejoindre le CDG pour la consultation relative à la couverture du risque prévoyance.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire rejoint la salle.

7. SIEML : participation fonds de concours

DCM 2024-14

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIEML a opéré une opération de dépannage sur le réseau de l'éclairage le 21/09/2023.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité d'ÉTRICHÉ par délibération du Conseil en date du 05/02/2024 de décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP132-23-183	Etriché	2 959.36 €	75%	2 219.52 €	21 09 2023

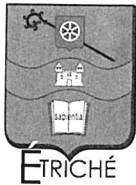
- Dépannage du réseau de l'éclairage public réalisé le 21/09/2023 au stade
- Montant de la dépense 2 959.36 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 219.52 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3



Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire d'ÉTRICHE

Le Comptable de la Collectivité d'ÉTRICHE.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

8. Compte administratif et compte de gestion 2023

DCM 2024-15

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur le 1^{er} adjoint détaille le compte de gestion 2023 de la commune.

COMMUNE D'ÉTRICHE BALANCE AU 31/12/2023

Recettes de fonctionnement	1 270 877,23	
Dépenses de fonctionnement	<u>974 806,29</u>	
Excédent de fonctionnement d'exercice	296 070,94	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	362 581,25	
Excédent global de Fonctionnement	658 652,19	658 652,19
Recettes d'investissement	955 175,99	
Dépenses d'investissement	<u>559 945,55</u>	
Excédent d'investissement d'exercice	395 230,44	
<i>Résultat antérieur (déficit)</i>	-513 886,67	
Déficit global d'Investissement	-118 656,23	-118 656,23
EXCEDENT GLOBAL CUMULE		539 995,96

Le Compte Administratif 2023 est en tout point identique au compte de gestion 2023.

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

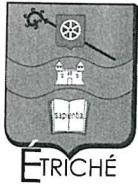
Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 049-214901324-20240205-PV05022024-DE



9. Affectation des résultats 2023

DCM 2024-16

Monsieur Le Maire, sort de la salle.

Monsieur le 1er Adjoint propose au conseil municipal de :

- Prélever la somme de 166 789.53 € sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement diminué des restes à réaliser qui s'élèvent à 48 133.30 € (dépenses).

- Reporter le solde soit 491 862.66 € en excédent de fonctionnement

Monsieur le 1er Adjoint, propose au conseil d'accepter ces propositions.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire rejoint la salle.

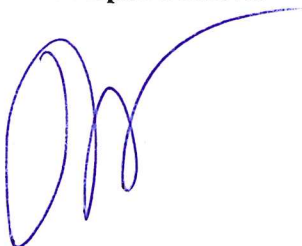
10. Informations diverses

- Etat des locations de la salle de l'Alerte 2021-2022-2023.
- CM de mars : 11/03
- Election européenne : le 9 juin 2024
- Recensement de la population : il reste une semaine et demie, nous sommes à 80% de réponse.

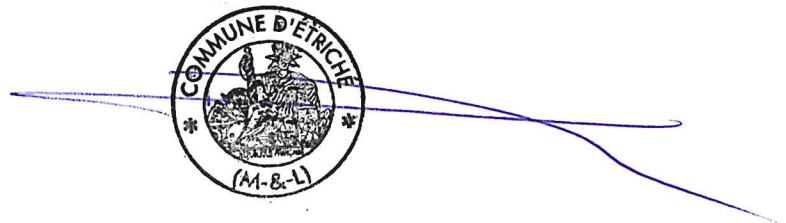
FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 11 mars 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO



Etriché, le 6 février 2024
Le Maire
David LAGLEYZE



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 049-214901324-20240205-PV05022024-DE

